

---

**Réunion ordinaire du conseil municipal  
De Sully la Chapelle  
Le 4 mai 2026**

**PROCES-VERBAL de la 8<sup>ème</sup> séance**

---

Date de convocation :	28/04/2026
Conseillers en exercice :	11
Conseillers présents :	9
Procuration :	1
Publication de la liste :	05/05/2026

L'an deux mil vingt-six, le 4 mai à 15 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal de la commune de Sully la Chapelle se sont réunis, salle du conseil à la mairie, sur convocation d'une réunion ordinaire qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Patrick MORISSEAU, maire ;

**Etaient présents :**

M. Patrick MORISSEAU, maire  
M. Alain KERN - 1<sup>er</sup> adjoint  
Mme Nadia PARNAUD – 2<sup>ème</sup> adjointe  
M. Pascal LECAS – 3<sup>ème</sup> adjoint  
Mme Nathalie MEYNADIER, M. Eric DURET, Mme Sylvie CACHERA, Mme Christine PIEDNOEL et  
M. Olivier BRINON

**Absente excusée :**

Mme Manon SEIGNEUR pouvoir donné à Mme Nadia PARNAUD – 2<sup>ème</sup> adjointe

**Absent :**

M. Gilles LEMAIRE

**Quorum : 9/11**

**Nomination d'un secrétaire de séance :** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. **M. Pascal LECAS est désigné secrétaire de séance.**

## Ordre du jour de la séance

Procès-verbal des séances du 14 avril 2026 (PV07)

- 2026-34 Demande de subvention au Département du Loiret pour la construction de la bibliothèque : Appel à projet 2026
  - 2025-35 Demande de subvention au Département du Loiret pour la mise en place de nouvelles caméras de vidéosurveillance : FAPO 2026
  - 2025-36 Désignation des membres des commissions de la CCL
  - 2025-37 Désignation des membres de la CLECT
  - 2025-38 Désignation des membres du SICTOM
  - 2025-39 Désignation des membres du SIBCCA
  - 2025-40 Désignation du correspondant incendie et secours
- Compte rendu des réunions extérieures  
Questions diverses

**ACCORD A L'UNANIMITE**

## Approbation du compte rendu du Conseil Municipal PV07 du 14 avril 2026

Le compte rendu du conseil municipal du 14 avril 2026 n'appelle aucune observation.

### VOTE

En exercice	11	<b>POUR</b>	<b>10</b>
Présents	9	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
Procurations	1	<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>
Pris part au vote	10	<b>TOTAL</b>	<b>10</b>

## 2026-34 Demande de subvention au Département du Loiret pour la construction de la bibliothèque : Appel à projet 2026

Monsieur le Maire explique la construction de la bibliothèque pour la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**adopte le projet** énuméré ci-dessous pour un montant **252 978,00 € HT** ;

**adopte le plan de financement** ci-dessous ;

Dépenses	HT	TTC	Recettes (€ HT)	HT	%
Construction d'une bibliothèque	252 978,00 €	303 573,60 €	Préfecture : DETR	55 655,00€	22 %
			<b>Département du Loiret</b>	<b>146 727,00€</b>	<b>58 %</b>
			Autofinancement	50 596,00 €	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>252 978,00 €</b>	<b>303 573,60 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>252 978,00€</b>	<b>100,00 %</b>

**Sollicite une subvention** au titre du volet 3 2026 à hauteur de **146 727,00** euros soit 58 % du projet.

### VOTE

En exercice	11	<b>POUR</b>	<b>10</b>
Présents	9	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
Procurations	1	<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>
Pris part au vote	10	<b>TOTAL</b>	<b>10</b>

## 2026-35 Demande de subvention au Département du Loiret pour la mise en place de nouvelles caméras de vidéosurveillance : FAPO 2026

Monsieur le Maire explique la mise en place de nouvelles caméras de vidéosurveillance pour la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**adopte le projet** énuméré ci-dessous pour un montant **7 323,63 € HT** ;

**adopte le plan de financement** ci-dessous ;

Dépenses	HT	TTC	Recettes (€ HT)	HT	%
Mise en place de deux nouvelles caméras	7 323,63 €	8 788,36 €	<b>Département du Loiret</b>	<b>5 440,00€</b>	<b>74,28 %</b>
			Autofinancement	1 883,63 €	25,72 %
<b>TOTAL</b>	<b>7 323,63 €</b>	<b>8 788,36 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>7 323,63 €</b>	<b>100,00 %</b>

**Sollicite une subvention** au titre du volet 3 2026 à hauteur de **5 440,00** euros soit 74,28 % du projet.

**VOTE**

En exercice	11	<b>POUR</b>	<b>10</b>
Présents	9	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
Procurations	1	<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>
Pris part au vote	10	<b>TOTAL</b>	<b>10</b>

### 2026-36 Désignation des membres des commissions de la CCL

Considérant que le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Loges a créé, lors de sa réunion du 10 avril 2026, comprenant 10 commissions thématiques, et chaque commune membre sera représentée au sein de ces commissions par un membre titulaire et un membre suppléant ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

**- de nommer les membres suivants pour siéger au sein des commissions de la CCL :**

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LOGES – CCL	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Conseil de communauté et Bureau	Patrick MORISSEAU	Alain KERN
Commission : Développement économique	Eric DURET	Nathalie MEYNADIER
Commission : Finances	Olivier BRINON	Nadia PARNAUD
Commission : Urbanisme, Habitat, Aménagement du territoire	Alain KERN	Patrick MORISSEAU
Commission : Santé, Prévention, Accès aux soins	Nathalie MEYNADIER	Christine PIEDNOEL
Commission : Petite enfance, Famille et parentalité	Nadia PARNAUD	Sylvie CACHERA
Commission : SPANC, GEMAPI, Gestion des risques majeurs	Pascal LECAS	Manon SEIGNEUR
Commission : Mobilités durables, Transition écologique, Gestion des déchets	Nadia PARNAUD	Eric DURET
Commission : Travaux et gestion des bâtiments communautaires, Equipements aquatiques	Olivier BRINON	Gilles LEMAIRE
Commission : Voiries – entretien et sécurité du patrimoine routier	Alain KERN	Patrick MORISSEAU
Commission : Tourisme – Communication et Promotion du territoire	Pascal LECAS	Gilles LEMAIRE

**VOTE**

En exercice	11	<b>POUR</b>	<b>10</b>
Présents	9	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
Procurations	1	<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>
Pris part au vote	10	<b>TOTAL</b>	<b>10</b>

### 2026-37 Désignation des membres de la CLECT

Le maire rappelle le rôle de la CLECT :

Le rôle principal de la **CLECT** est d'évaluer le coût des compétences transférées ou rétrocédées, afin que les organes de décision des communes et de l'EPCI puissent en tirer les conclusions par voie de délibération sur le montant des attributions de compensation.

Vu le Code Général des Impôts et notamment le IV de l'article 1609 nonies C ;  
Considérant que dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux et communautaires, il est nécessaire de procéder à la désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour la mandature à venir ;  
Considérant que le représentant de la commune au sein de la CLECT doit être désigné par le conseil municipal parmi ses membres ;  
Le maire propose de désigner M. Patrick MORISSEAU représentant de la commune au sein de la CLECT.

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour :  
- Désigner M. Patrick MORISSEAU comme représentant au sein de la CLECT.

VOTE			
En exercice	11	<b>POUR</b>	<b>10</b>
Présents	9	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
Procurations	1	<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>
Pris part au vote	10	<b>TOTAL</b>	<b>10</b>

### 2026-38 Désignation des membres du SICTOM

Selon les statuts du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la région de Chateaufort sur Loire, chaque conseil municipal des communes membres doit élire : un délégué titulaire et un délégué suppléant.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**  
- **de nommer comme délégués au sein du SICTOM de la Région de Chateaufort sur Loire :**  
Délégué titulaire : M. Patrick MORISSEAU  
Délégué suppléant : Mme Nathalie MEYNADIER

VOTE			
En exercice	11	<b>POUR</b>	<b>10</b>
Présents	9	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
Procurations	1	<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>
Pris part au vote	10	<b>TOTAL</b>	<b>10</b>

### 2026-39 Désignation des membres du SIBCCA

Les statuts du S.I.B.C.C.A (Syndicat Intercommunal de la Bionne, du Cens, de la Crenolle et de leurs Affluents), précise que la commune de Sully la Chapelle doit élire : un délégué titulaire et un délégué suppléant.

**Le Conseil municipal a procédé à l'élection des délégués au sein du S.I.B.C.C.A :**  
Délégué titulaire : M. Pascal LECAS  
Délégué suppléant : Mme Nadia PARNAUD

VOTE			
En exercice	11	<b>POUR</b>	<b>10</b>
Présents	9	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
Procurations	1	<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>
Pris part au vote	10	<b>TOTAL</b>	<b>10</b>

## 2026-40 Désignation du correspondant incendie et secours

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

- M. Patrick MORISSEAU comme correspondant incendie et secours.

VOTE			
En exercice	11	<b>POUR</b>	<b>10</b>
Présents	9	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
Procurations	1	<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>
Pris part au vote	10	<b>TOTAL</b>	<b>10</b>

## COMPTE RENDU DES REUNIONS EXTERIEURES :

**PM :** l'assemblée générale des anciens combattants UFCL a eu lieu le 25 avril à Sully la Chapelle.

## QUESTIONS DIVERSES :

- EPFLi Foncier Cœur de France (Etablissement Public Foncier Local interdépartemental) est venu estimer l'épicerie mercredi dernier. Un retour devrait nous être fait prochainement.
- Il est nécessaire de faire 20remises à niveau de tampons sur la RD921. Un devis sera établi prochainement car c'est à la charge de la mairie (budget assainissement).
- Le plateau centre bourg près de la mairie sera remis en état (pavés enlevés et couche de roulement refaite ainsi que passage piétons visible). Les travaux n'ont pas encore été réceptionnés car la pente des plateaux ne correspond pas au cahier des charges.
- Mabaguette : il reste une convention à établir, puis la mise en place de l'appareil pourra être possible. Il faudrait demander une RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public) équivalente au prix du coût de l'électricité par an. Une chape de béton et l'arrivée de l'électricité ainsi que sa charge devront être supportées par la mairie.
- Le 8 mai aura lieu une cérémonie et le maire encourage les élus à y participer.

Plus aucune question restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16h30

## SIGNATURES :

M. Patrick MORISSEAU, le maire

M. Pascal LECAS, la secrétaire de séance